

LEXTENSO - Juin 2016

En février 2016, la nouvelle plateforme Lextenso a été présentée au Groupe de travail Juriformation. Cette nouvelle base a été lancée quelques jours plus tard, avec une période de transition qui doit durer jusqu'à l'été 2016 (coexistence des 2 bases). Il s'agit d'un regroupement de la base Lextenso, de la base Joly (sociétés + bourse) auxquelles a été ajouté un fonds d'environ 90 monographies LGDJ. Cette nouvelle plateforme constitue ainsi un réel apport doctrinal et apporte beaucoup de clarté dans la mise en ligne des fonds documentaires du groupe Lextenso. Cela constitue une **AVANCEE MAJEURE**.

Le site est entièrement « responsive design » : adapté à la mobilité des terminaux.

Les packs

Ces contenus sont présentés sous la forme de packs. Chaque pack a son propre prix, qui n'est pas indiqué sur le site public. Lextenso propose donc 3 packs « métiers » et 11 packs thématiques : Avocats, notaire, affaires, financier, bancaire, famille & personnes, Entreprises en difficulté, assurances, Contrats, Construction & Urbanisme, Propriété intellectuelle, Travail, Arbitrage, Public et Constitutionnel

Les packs comprennent des revues, des collections encyclopédiques et des ouvrages de base.

Le contenu de ces packs est controversé car il n'est pas du tout facile à appréhender. Beaucoup d'ouvrages et certaines revues se retrouvent plusieurs fois dans et d'autres pas. Ce qui nous fait prendre 1 pack juste pour 1 ressource (ex : Gazette du palais) et à contrario 1 revue (petites affiches) est dans tous les packs. L'étude des packs utiles à nos besoins est donc très longue.

Ceci constitue donc un **DEFAUT MAJEUR**

Les jetons

Chaque abonnement ouvre un forfait d'articles par jeton. (Système de « pay per view » bien connu dans les bases anglo-saxonnes). Cela permet de télécharger des articles non contenus dans l'abonnement choisi. Cette avancée est innovante, pratique et facile d'utilisation. Notre avis est plutôt positif sur cette possibilité.

Cependant, l'unité documentaire choisie pour les collections encyclopédiques et les ouvrages n'est pas claire. Nous n'avons pas pu réussir à savoir combien de jetons « vaut » une étude complète du dictionnaire Joly sociétés par exemple.

Ce forfait de jetons pourra être rechargé mais l'éditeur n'a pas pu apporter de réponse pour l'instant. Les membres de Juriformation ont évoqué également la possibilité de pouvoir limiter les jetons aux seuls documentalistes afin que les utilisateurs ne les dépensent pas trop rapidement

Connexion

Les connexions sur codes d'accès ou reconnaissance d'adresse IP sont toujours possibles.

Les utilisateurs ont la possibilité de créer des comptes spécifiques pour les alertes. Il sera possible d'inscrire autant de comptes que l'on veut.

Présentation de la page d'accueil

L'ergonomie a complètement changé et est plus conviviale, ceci est valable sur toutes les pages du site où beaucoup d'efforts ont été faits pour le repérage des informations, la simplicité de la lecture et facilitent la navigation sur le site.

La une des revues est mise en valeur sur la page d'accueil. Il est donc très facile de consulter les articles des dernières revues mises en ligne. Un seul clic permet d'accéder au contenu du dernier numéro. Cela constitue une **AVANCEE MAJEURE**

Mais nous regrettons qu'il y ait beaucoup de place perdue (du vide) alors que des apports doctrinaux ou des repères pour la navigation auraient pu être ajoutés.

Une sélection de brèves est visible sur la droite. Leur nombre est très limité et nous manquons d'informations sur ce fonds documentaire : sources, exhaustivité, intégration dans l'ensemble de la base. Il n'y a pas d'auteurs, pas de référence de publications. Il est possible de toutes les consulter mais on ne peut pas faire des recherches.

Ces incertitudes créent trop d'incompréhensions pour s'y intéresser réellement.

Sur la page d'accueil, l'ensemble des contenus n'est pas indiqué. On ne voit que les revues. L'éditeur n'informe pas que certains ouvrages et encyclopédies sont en ligne, ce qui constitue une grosse perte de valeur ajoutée et un **DEFAUT MAJEUR**.

La consultation de la liste des ouvrages et de leurs sommaires disponibles uniquement via la rubrique « contenus » et tarifs n'est pas adaptée. Il est indispensable que la navigation de ce fonds documentaire soit accessible dès la page d'accueil.

De manière assez visible (en jaune), il y a une rubrique contenu et tarifs. Les tarifs ne sont pas indiqués. Le mot « tarif » doit donc être supprimé rapidement

Les revues

La consultation des articles est conviviale, avec le visuel de la revue, le plan et les références de l'article ont été récemment ajoutées. La navigation dans les revues et leur historique est facile et intuitive, même si l'historique aurait pu être mieux mis en valeur. Toute l'antériorité a été gardée, ce qui était indispensable.

Le sommaire PDF des revues n'est plus disponible. La photo proposée est de mauvaise qualité et ne correspond pas au sommaire proposé. De plus, les rubriques ne sont pas renseignées (brève, chronique, commentaire...).

Ceci constitue un **DEFAUT MAJEUR**.

A noter : Pour la Gazette du palais, Lextenso demande aux auteurs de fournir les décisions de cassation et de CA si nécessaire

L'éditeur nous a annoncé des liens de la jurisprudence vers les articles de doctrine Lextenso pour le mois de mars 2016. Ce mode de recherche peut apporter une réelle valeur ajoutée pour beaucoup d'utilisateurs qui ont encore du mal à trouver des commentaires de jurisprudence. Cependant, en juin 2016, ces « liens retour » n'ont pas encore été constatés par les documentalistes de Juriformation. (Test sur 5 arrêts majeurs de la Cour de cassation, largement commentés par ailleurs dans la doctrine Lextenso)

Doctrinal plus : L'éditeur annonce le maintien des liens avec pérennité des urls. En juin 2016, aucun lien ne pointe vers le nouveau Lextenso et très peu vers l'ancien d'ailleurs pour l'année 2016. Cette fonctionnalité sera réétudiée par la suite.

Les ouvrages

Lextenso ajoute dans sa nouvelle plateforme 90 ouvrages LGDJ/Lextenso. Il s'agit d'un apport doctrinal innovant car à ce jour aucun éditeur juridique français n'a mis en ligne autant de monographies.

Cela constituant une **AVANCEE MAJEURE**, nous espérons que l'éditeur va nettement améliorer la consultation de ce fonds documentaire qui est très difficilement accessible.

Tous les ouvrages LGDJ/ Lextenso ne sont pas mis en ligne. Certaines collections ne sont pas du tout disponibles, notamment les thèses, colloques, systèmes, anthologie du droit, mélanges, droit des affaires et certains ouvrages hors collection. Ce choix éditorial peut être contesté : Beaucoup de « manuel » pour les universités, étudiants et pas assez d'« intégrales » et de « Précis Domat » pour les professionnels du droit (cabinets d'avocats, juristes)

La mise à jour des ouvrages semble rapide par rapport à la consultation papier, mais cela reste à vérifier dans la durée. Nous n'avons pas d'informations sur l'archivage des anciennes éditions. Les ouvrages qui ont été mis en ligne pendant la période de coexistence des 2 bases ont été simplement remplacés. On peut donc considérer que les anciennes éditions sont perdues.

La mention du numéro d'édition n'est pas indiquée. Cette information est souvent citée dans les notes de bas de pages (tous éditeurs confondus) et c'est souvent le seul moyen de retrouver les citations.

Les notes de bas de page sont signifiées en rouge et en gros (pratique pour les smartphones) avec liens interactifs.

Chaque ouvrage dispose d'une URL profonde, ce qui s'annonce plutôt pratique. Mais nous avons pu remarquer que cette fonctionnalité ne marche que si la base Lextenso a été préalablement ouverte.

Le sommaire des ouvrages est interactif et permet de naviguer facilement à l'intérieur. Nous regrettons que la pagination des livres n'apparaisse pas à l'écran ce qui complique les recherches notamment lorsqu'on a une référence précise avec des pages ; la pagination ne fait pas partie des métadonnées reprises.

Dans un ouvrage, on peut voir le fil d'Ariane, mais certaines étapes sont manquantes. Au cours de l'affinage de la recherche, à plusieurs endroits, on voit « extraits d'ouvrages ». C'est un peu dommage, on a l'impression que l'intégralité des monographies n'est pas disponible.

À l'impression, on ne peut pas choisir ce que l'on veut imprimer : chapitre, titre, paragraphe. Ce qui est fort dommage.

La recherche par index des mots clés n'est pas disponible et ce mode de consultation des ouvrages n'est pas possible via la recherche.

Les études

Sont disponibles : Dictionnaire Joly sociétés et le dictionnaire Joly bourse.

Comme les ouvrages, elles ne sont pas accessibles sur la page d'accueil mais très mal placées dans la rubrique contenu et tarifs, en bas de page au bout de 3 ou 4 clics.

La consultation de ce fonds documentaire est quasi parfaite : clarté, mise en page, présentation du plan, visualisation des notes de bas de page et des liens hypertextes, consultation de l'étude entière sur la même page web, et lecture via l'ascenseur vertical du navigateur. C'est une **QUALITE MAJEURE**

L'éditeur annonce pour la fin 2016 l'arrêt des publications papier des études Joly Sociétés et Joly Bourse. Nous n'avons pas d'informations sur le [Juridictionnaire « contrats internationaux »](#), l'éditeur n'a pas évoqué ce fonds documentaire et ne communique pas dessus sur sa nouvelle plateforme

La jurisprudence

Lextenso annonce 2 millions de décisions sur la page d'accueil. C'est bien mais personne ne va aller compter. Il est difficile de se rendre compte de l'intérêt de ce fonds, vu que nous savons qu'il est constitué des bases de jurisprudence de Légifrance et de Jurica (base des cours d'appel depuis 2008). Il aurait été plus judicieux de signifier le nombre de décisions inédites et des fonds de jurisprudence de 1^{ère} instance, encore très difficiles à trouver. Les décisions de CJUE et CEDH seraient appréciées car les arrêts sont souvent cités dans la doctrine Lextenso. Ils ne sont pas produits dans les articles et les liens « retour » ne sont donc pas disponibles.

Nous pouvons également noter que les cartouches de recherche de jurisprudence ne sont plus aussi pertinents. En effet, il est devenu impossible de faire des recherches par chambre, ce qui est rédhibitoire pour la cour de cassation. Bon à savoir : la liste déroulante des juridictions ne s'affiche que si on clique sur la rubrique. Il n'y a pas de flèches vers le bas pour signifier cette liste. Autrement dit, quand on visualise ce cartouche de recherche, on n'a pas idée que toutes les cours d'appel sont disponibles.

Il n'y a pas d'exemples pour les numéros d'arrêt, de requête, de pourvoi, qui sont souvent sources d'erreurs.

La recherche

Les 2 modes de recherche -simple et avancée- sont globalement satisfaisants. Le temps de réponse est rapide. Les termes de la recherche sont respectés. La recherche simple, dès la page d'accueil permet un premier tri par type de document, avant de lancer la recherche, ce qui est toujours utile.

Dans la recherche avancée, il est possible de filtrer les résultats, ce qui est toujours relativement intuitif. Cependant le fonctionnement de ces filtres n'est pas suffisamment souple pour être pleinement satisfaisant. Ils ne s'additionnent pas et on ne peut pas en enlever (ce qui serait très utile pour supprimer les résultats de jurisprudence qui créent beaucoup de bruit). Il y a des bugs sur le rechargement de la recherche quand on a utilisé des filtres. On perd le fil d'Ariane et certaines informations ne sont souvent pas remises à 0, notamment... Les différentes options proposées au cours de la recherche créent trop de confusion au moment de la modification. Par conséquent, un bouton « modifier la recherche » est indispensable. Le « back » du navigateur fonctionne, mais il est souvent insuffisant, surtout dès qu'on a affiné la recherche.

L'auto complétion proposée semble pratique car elle envoie directement à une liste de résultats.

L'expression exacte fonctionne parfaitement et est vivement conseillée pour les recherches par numéro de jurisprudence (requête, pourvoi...) Il est possible de combiner une recherche avec 2 expressions exactes. On regrette le manque d'opérateurs de proximité : « proche de ... » qui évite les inconvénients de la recherche par expression exacte. (Pluriels irréguliers, utilisation de synonymes ou thésaurus éventuel)

Les 2 modes de recherches (simple et avancée) fonctionnent différemment dès qu'il y a des chiffres dans la requête.

Entre les champs de recherche, l'opérateur par défaut est le ET

Liste de résultats

La liste des résultats est très claire et le visuel des revues et autres sources permet de faire rapidement le tri, d'un seul coup d'œil.

Les mots clés sont affichés en gras et en surbrillance jaune dans le corps du texte.

Il y a des cases à cocher, ce qui est très pratique pour récupérer plusieurs articles en même temps

Les outils

Très visibles, très pratiques et faciles à utiliser.

Impression/ Enregistrement : Dans la liste des résultats, on peut sélectionner nos choix.

Il est possible de créer des alertes, mais il faut au préalable s'identifier.

Des outils de partage de l'information sont disponibles : mail, réseaux sociaux

On peut laisser un message à la rédaction avec notre numéro de client sur toutes les pages, donc sans perte des résultats de recherche ce qui est rassurant.

Chaque utilisateur doit pouvoir se créer un espace personnel avec consultation des alertes, historique de consultation pour relancer la recherche. Nous n'avons pas testé cette fonctionnalité, car elle intéresse peu les utilisateurs.

La facturation

Obscure. Selon l'éditeur, ils devaient être rendus publics le 17 février 2016, mais les prix n'apparaissent pas sur le site. Il faut choisir un ou plusieurs packs (moyenne de 1000 € par pack et le pack avocats coûte 870€) Si on prend plusieurs packs, le coût est dégressif (pour 2 ou 3 packs, -30% sur le prix total)

Par la suite, l'équipe commerciale multiplie l'addition des packs choisis par le nombre d'utilisateurs potentiels (= nombre de avocats/juristes dans la structure), mais le coefficient multiplicateur n'est pas indiqué au client. Au cours de notre rencontre en février 2016, les membres du groupe ont vivement protesté face au manque de transparence tarifaire. L'équipe commerciale se veut rassurante mais les abonnés nous ont indiqué n'avoir pas été rassurés

Il n'est plus possible de prendre des licences ou nombre d'accès.

Ce système déjà connu et qui a créé un précédent constitue un **DEFAULT MAJEUR**

La facture finale est donc plus élevée et il est très difficile financièrement d'obtenir un abonnement à périmètre constant de ressources. Beaucoup d'abonnés vont donc perdre des sources et nous ont transmis leur mécontentement.

L'abonnement à la base donne droit à des remises sur le papier.

Conclusions

L'éditeur a présenté à Juriformation ce projet juste avant le lancement. Nous n'avons pas pu voir de version « beta » qui nous aurait permis de demander des modifications.

Les défauts majeurs évoqués prennent le dessus sur les avancées que représentent l'apport doctrinal de cette nouvelle plateforme et la simplicité de la navigation. Lextenso étant une base complémentaire, manquant souvent de précisions, de références et d'approfondissements, l'augmentation des tarifs nous semble disproportionnée et la facturation inacceptable.

Cette base ne nous semble donc pour l'instant pas à la hauteur de l'ambition affichée par l'éditeur de monter en gamme. De plus, compte tenu de la forte augmentation des tarifs, les abonnés doivent largement augmenter ce budget pour conserver leur abonnement équivalent. Par conséquent, il sera probablement difficile pour certaines structures de garder cet abonnement et beaucoup d'abonnés vont devoir supprimer des ressources électroniques.

Nous espérons vivement que l'éditeur apportera de nettes améliorations dans les prochains jours.